



## Comité Technique d'Établissement ASP du 10 octobre 2017



Étaient présents pour la direction : M. Le Moing, M. Claudon, M. Lacombe, M. Hardouin, M. Drouhot, M Sappey, M Guichon,.

Pour l'Alliance CFTC-MAE / EFA-CGC : P Marcel, F. Cayssials

### 1) Les sujets d'actualité de l'établissement présentés par le PDG :

#### 1-1) informations métiers

##### 1-1)1. Aides agricoles

Le paiement des Avances de Trésorerie Remboursables de la PAC et celui des aides ovines sera effectué le 16 octobre selon le calendrier prévu. Suite à une forte pression ministérielle, les MAEC seront payées dès le 3 novembre ce qui réduit encore les délais déjà très courts pour effectuer les contrôles qui doivent être réalisés avant tout paiement, et rend très difficile le travail de contrôle documentaire sur le terrain.

Interrogé par les OS sur la pérennisation des emplois de contrôleurs M Claudon a affirmé avoir enclenché un mouvement de fond pour avoir des permanents qui se caractérise par le passage de 140 à 170 contrôleurs titulaires en 2 ans. Le PDG a ouvert une nouvelle piste en affirmant que la proposition des OS de titulariser des contrôleurs pouvant travailler une partie de l'année à l'ASP et le reste en DDT n'était pas utopique et qu'il travaillait à voir la faisabilité de ce qui reste actuellement un objet juridique non identifié.

##### 1-1)2. Le chèque Energie

Les discussions avancent favorablement avec le ministère de l'écologie. C'est un très gros sujet tant par son ampleur grand public (4 millions de dossiers) que par la pérennité de l'action. L'ASP joue son image de marque auprès de l'ensemble de la population française. Le démarrage est prévu en Mars 2018. Cela concernerait un effectif d'environ 60 ETPT.

#### 1-2) Perspectives

##### 1-2)1. Métier de contrôleur :

Il est très impacté par l'évolution de la philosophie des contrôles au niveau de l'Union Européenne. L'organisation des contrôles surfaces actuellement basée sur un taux de dossiers contrôlés (5%) avec un maximum de fiabilité (cible 100%) s'orienterait vers un contrôle de 100% des dossiers avec une précision de 70% qui s'appuierait sur un système d'imagerie par satellite de l'ensemble du territoire rafraîchi périodiquement mais avec une précision moindre. A terme, cela pourrait remettre en cause la notion de contrôles surfaces sur place.

##### 1-2)2. Métier de gestionnaire de dossier :

Lui aussi très impacté par l'interopérabilité qui consiste à aller chercher les informations nécessaires à l'instruction des dossiers dans les données de la sphère publique. L'on pourrait par exemple ne plus saisir les états trimestriels en allant chercher l'information auprès des déclarations URSSAF et CAF de l'employeur.

Ce qui induit une profonde modification du contenu du métier qui se tournerait vers le renforcement du relationnel avec les bénéficiaires.

## 2) Les points de l'ordre du jour :

### 2-1) mise en œuvre du numéro unique pour avis:

Le PDG a pris la décision d'imposer un numéro unique avec un décrochage sur une plage horaire raisonnable conscient de l'impact très hétérogène que cette mesure aura sur les DR (les changements induits s'étalant de négligeable à très important).

La mise en place d'un point d'entrée unique et payant sur les sujets emploi (CUI, EPME, TPEJA et EAV) à compter du 6 novembre, joignable tous les jours de 9h00 à midi et de 13h30 à 16 heures, n'est que la première étape d'une réforme plus importante de la téléphonie.

Messieurs Guichon, Roche et Raboisson ont ensuite présenté l'état des réflexions du groupe de projet sur cette réorganisation de la téléphonie. L'objectif vise à améliorer la qualité des réponses téléphoniques, mais aussi à diminuer le coût de la prestation de la société ARVATO qui intervient sur la plateforme SYLAE.

L'Alliance EFA-CGC- CFTC a tenu à affirmer comme l'ensemble des OS qu'elle n'était pas hostile au principe du numéro unique et à l'objectif d'amélioration du service au public qu'il induit.

Mais elle trouve que la décision consiste à signer un chèque en blanc à la direction car aucun détail sur les conditions d'application n'y figure (RIALTO, Charte téléphonique, Comptabilisation du temps, etc...), la direction s'étant refusée à mentionner que la charte téléphonique négociée lors de la mise en place des centres d'appels s'applique aussi à la mise en place du numéro unique. Sur ce point l'Alliance EFA-CGC- CFTC n'est pas opposée à une évolution à la marge de la charte en particulier en ce qui concerne la notion de "volontariat".

Vos représentants EFA-CGC-CFTC ont voté contre, peu convaincus par les arguments rassurants du PDG qui prône la méthode expérimentale consistant à mettre en place rapidement une mesure et à en rectifier certains aspects ultérieurement en concertation avec les OS. Et prenant exemple sur les dérives actuelles dans l'application de la note "méthode accélérateur" sur certain site, l'Alliance EFA-CGC- CFTC a souligné la crainte de ne plus pouvoir modifier des pratiques contestables une fois qu'elles auront été mises en œuvre par le secrétariat général.

Résultat du vote : contre 7 (EFA-CGC-CFTC/CGT/-1 voix CFDT) abstention 3 (FSU et 1 voix CFDT)

### 2-2) jours de fermeture pour avis :

Les OS ne sont pas parvenues à convaincre la direction de rajouter le lundi 31 décembre aux trois jours prévus à savoir : lundi 30 avril / vendredi 2 novembre et lundi 24 décembre.

Résultat du vote : contre 3 (CGT) – pour 7 (EFA-CGC - CFTC/FSU/ CFDT)

### 2-3) actualisation décision RIFSEEP pour avis :

La modification proposée était minime puisqu'elle visait à permettre aux fonctionnaires stagiaires de toucher l'intégralité de l'IFSE et que l'évolution de fonction d'un agent en cours d'année puisse être répercutée dans le RIFSEEP.

Les OS ont obtenu que les modalités de recours figurent clairement dans la décision.

Résultat du vote : contre 3 (CGT) – pour 7 (EFA-CGC - CFTC/FSU/ CFDT)

### 2-4) évolution du statut unifié :

Vos représentants ont rappelé l'ASP à ses obligations et à ses manquements concernant les oubliés du système : les agents du statut unifié.

Les composantes de ce dossier portent sur la refonte des grilles indiciaires, l'application du RIFSEEP et l'augmentation des taux de promotion.

En septembre 2016, la SG du MAA a donné son accord de principe pour une adhésion du SU au RIFSEEP en présence des SG de FranceAgriMer et de l'ASP. Elle a souligné sa volonté que l'équité de traitement soit effectivement appliquée entre les agents des différents statuts (fonctionnaires et SU). Elle a demandé que lui soit présenté un dossier technique et financier. Seule l'Alliance EFA-CGC - CFTC a posé sur la table des propositions. 13 mois plus tard, rien n'a bougé. Aucune

réponse. Le dernier CT-SU a constaté qu'il n'y avait aucune avancée et que malgré le caractère "prioritaire", les correspondances des administrations vers le MAA ne dataient que d'avril dernier.

L'Alliance EFA-CGC - CFTC a relancé plusieurs fois les différentes administrations, chacune renvoyant à l'autre la responsabilité du manque de résultat sur ce dossier.

Vos représentants ont interpellé personnellement le PDG pour qu'il œuvre à débloquer au plus vite la situation inacceptable et injuste subie par les collègues du SU. Affaire à suivre...

## **2-5) point sur la mise en place du télétravail**

154 demandes de télétravail ont été validées par la direction, seules 11 ont été refusées pour cause de manque d'activité ou d'activité non éligible. Ces demandes couvrent l'ensemble des catégories (46 A /96 B et 11 C) et des métiers divers (gestionnaires, chef d'équipe, chargé d'action ...). La grande majorité des agents (134) ne télétravailleront qu'un jour par semaine.

Le coût de la mise en place de la mesure s'élèverait à 500 000 euros.

Les demandes d'adhésion au télétravail 2018 devront être faites en novembre 2017 et une possibilité de demander à télétravailler au deuxième semestre 2018 sera ouverte en juin 2018.

Le métier de contrôleur est pour l'instant exclu du dispositif mais un groupe de travail pour définir quelle activité de contrôle pourrait être éligible sera réuni en novembre.

Les OS ont à nouveau regretté que l'établissement se retranche derrière les instructions du ministère pour ne pas payer les tickets restaurant relatifs aux jours télétravaillés et ne pas prendre en charge l'abonnement internet de l'agent alors que le décret d'application le mentionne.

## **2-6) bilan de la médiation**

Reporté du fait de l'indisponibilité de la médiatrice pour raison de santé.

## **2-7) présentation des effectifs au 01 octobre 2017**

Les effectifs de CDD ont beaucoup baissé depuis le mois d'Août, le nombre de fonctionnaires reste stable, le nombre d'agents statut unifié est passé sous la barre des 100 ETP.

Le ministère de l'agriculture semble avoir préservé l'ASP en fixant un plafond d'emploi pour 2018 en légère baisse (20 postes) alors que le nombre de départs prévus (retraite et mutation) devrait atteindre les 60 ETP. L'ASP va donc pouvoir recruter tout en constatant le peu d'intérêt que suscite l'ouverture des postes à la mobilité dans la fonction publique. Il va falloir susciter des vocations en réécrivant les fiches de postes jugées peu lisibles et peu attractives et faire connaître l'établissement par une constante et importante action de "marketing" auprès des écoles.

### **Vos élus au CTE ASP :**

**Franck CAYSSIALS et Philippe MARCEL  
Olivier POUSSIN et Laurence HURAUX**

**Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture**  
**EFA-CGC** – ASP, 2 rue du Maupas, 87040 Limoges Cedex 1  
tél. 06 77 88 97 64  
mél. [efa-cgc@asp-public.fr](mailto:efa-cgc@asp-public.fr)

**Syndicat des agents du ministère chargé de l'Agriculture et ses Établissements**  
**CFTC- MAE** - 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil Cedex  
tél. 01 73 02 17 94  
mél. [cftc-mae@asp-public.fr](mailto:cftc-mae@asp-public.fr)